



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-042

Nombre de conseillers
en exercice 19

Présents 12

Votants 14

L'an deux mille vingt cinq,
le vingt-deux du mois de décembre,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT- LAURENT- sur -SAÔNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie–salle du Conseil
Municipal, sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 décembre 2025

Présents : Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire ; Madame Hakima HENDOU et Messieurs Patrick BURTIN, Marc SAUVAGEON, Adjoints.

Mesdames Geneviève COTTIN, Géraldine FLORE, Patricia GERTRUDES, Fabienne PERCHE et Messieurs Jean BARBOSA, Pierre BRESSION, Jean CHAREYRE et André PROST, Conseillers Municipaux.

Excusés : Madame Sandrine GAULTHIER, Adjointe, donne pouvoir à Madame Geneviève COTTIN, Conseillère Municipale ; Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, donne pouvoir à Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal.

Absents : Mesdames Myriam CAÏCEDO, Aline CAO-BROWN, Florence CHEVAUCHET et Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseillers Municipaux.

OBJET :

COMPTE-RENDU SELON L'ARTICLE L.2122-23 du C.G.C.T.

Le Conseil Municipal, prend acte des décisions dont le détail suit, prises en application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020,

Droit de préemption

- Monsieur CHILD et Madame TERRAY : parcelles A236 et A245 ; 27, rue Tony Révillon ; local commercial de 58 m² et une cave → SCI 2K.
- SCI LAURGES : parcelle A381 ; 10, rue Albert Cousin et 106, rue de la Levée ; local d'activités de 124,19 m² et 4 caves → Monsieur Philippe BONNETAIN.
- SEMCODA : parcelles A656 et A657 ; 12 rue Jean Moulin ; 2 box garage de 14 m² chacun →SCI ISXXMACH3
- SCI DE BOISSEY : parcelle A210 ; 173, rue de la Levée ; local à usage d'entrepôt de 105,87 m² →Monsieur Gabin COMBA
- Messieurs MAZILLE et ROUSSET : parcelle A242 ; 9, rue Tony Révillon ; bâtiment avec 1 local professionnel au rez-de-chaussée ; 189 m²→ Monsieur Enzo DOUSSOT.
- SEMCODA : parcelles A656 et A657 ; 1-2-3-4-5 et 12, rue Jean Moulin ; un box garage de 14 m² → Madame Clara PIERRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-LAURENT-SUR-SAÔNE

- INSPIRE PARK : parcelle A521 ; 57, rue Albert Cousin ; un appartement de 54,8 m² → Madame Sabrina NICOLAS
- INSPIRE PARK : parcelle A521 ; 57, rue Albert Cousin ; un local commercial de 54,8 m² → SCI ALMA2B

Reçu en Préfecture le

23 DEC. 2025

Certifié exécutoire

23 DEC. 2025

Publié ou notifié le

23 DEC. 2025

Le Conseil Municipal,
RENONCE À SON DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

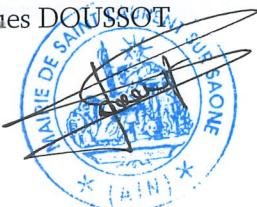
Au registre sont les signatures,

Affiché le 23 décembre 2025

Pour copie conforme, en mairie le 23 décembre 2025

Le Maire,

Jacques DOUSSOT



Pour le Maire,
L'adjoint Délégué

Marc SAUVAGEON